



# COMMUNE DE MONTBARTIER

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### RELATIF AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Une enquête publique concernant le zonage d'assainissement des eaux usées sera ouverte à compter du mercredi 3 juillet 2024 9h00 jusqu'au mardi 13 août 2024 17h00 (Arrêté du Maire de Montbartier n° A2024/046 en date du 13 juin 2024).

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné Monsieur Christian BAYLE en tant que Commissaire-Enquêteur titulaire, et Monsieur Jacques GAURAN, en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de Montbartier aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra consigner ses éventuelles observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur. Il pourra aussi les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur, ou demander toute information par courrier adressé à la Mairie de Montbartier, 1 Place de la Mairie - 82700 MONTBARTIER, ou par mail à l'adresse de messagerie de la Mairie, en précisant dans l'objet « enquête publique assainissement » ([mairie-montbartier@info82.com](mailto:mairie-montbartier@info82.com)). Seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête soit avant le 13 août 17h00 seront prises en compte.

Aussi, le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations n° 175 Place de la Mairie à Montbartier (local à côté de l'Agence Postale), aux jours et horaires suivants :

- le mercredi 17 juillet 2024 de 9h à 12h
- le vendredi 9 août 2024 de 14h à 17h
- le mardi 13 août 2024 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par le Commissaire-Enquêteur pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.